

Module 15

Sûreté - protection des aéronefs
11.2.3.6 - 11.2.3.7 - 11.2.6.2



OBJECTIFS

- Etre en mesure d'appliquer les mesures de sûreté :
- pour effectuer la fouille de sûreté des aéronefs (11.2.3.6)
 - pour assurer la protection des aéronefs (11.2.3.7)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Session interactive sur internet (vidéos, images, textes, voix) développée par notre partenaire Butterfly Training.
- Exercices d'évaluation formative.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel en formation initiale ou en maintien des compétences où n'ayant pas exercé depuis plus de 6 mois et mettant en œuvre les fouilles de sûreté des avions (11.2.3.6) et la protection des aéronefs (accès, verrouillage, pastillage, surveillance) (11.2.3.7)

Personnel bénéficiant d'un accès sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé permettant l'obtention d'un TCA (Titre de Circulation Aéroportuaire ou badge) (11.2.6)

PROGRAMME

Conforme à l'Article 11.2.3.6 du (UE) 2015 / 1998 modifié par le CE 2017 / 815 du règlement 300 / 2008

- Connaissance des dispositions légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs.
- Connaissance de la configuration du ou des types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté.
- Aptitude à identifier les articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés.
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.



Article 11.2.3.7 du (UE) 2015 / 1998 modifié par le CE 2017 / 815 du règlement 300 / 2008

Connaissance :

- de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs ;
- des procédures pour sceller les aéronefs, le cas échéant ;
- des systèmes de titres de circulation aéroportuaires ;
- des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité ;
- des procédures d'intervention d'urgence.



Partie TCA 11.2.6.2 incluse

Connaissance et compréhension :

- des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- du cadre juridique en matière de sûreté aérienne ;
- des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté ;
- de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage ;
- des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes ;
- des systèmes de titres de circulation aéroportuaires ;
- des procédures de notification.



CONDITION(S) TARIFAIRE(S)

Module	Durée	Méthodes disponibles	Solutions et tarifs HT par stagiaire	
Module 15	5h		98€	Inter Intra



Security Training certified by the DGAC